

# Les premiers pas de la transformation

« Bien sûr nous on a la Seine et le joli bois de Vincennes, mais notre CE est bien pauvre au regard de l'offre accessible depuis Cestas. » Voici le sentiment que vous avez émis il y a 4 ans dans un courrier cosigné par près de 100 salariés.

Incontestablement, la politique du CE de Lectra souffre d'un déséquilibre entre l'offre accessible aux salariés de Cestas, et celle accessible aux salariés de Paris et des agences de Lyon et Cholet. Ce déséquilibre est à l'image de la taille de nos établissements respectifs qui font pencher la France du côté du Sud-Ouest.

Alertés par les salariés hors Cestas en 2015, nous avons à cœur de gommer ce sentiment d'abandon durant notre mandat. Nous avons ainsi proposé différents types d'activités. Mais qu'il s'agisse de suggestions de salariés, de mise en place sur Paris d'événements existants sur Cestas ou de nouvelles formules, aucune n'a rencontré l'adhésion espérée : places pour **Rolland Garros** et les **Masters**, billetterie au **Stade Français**, **dîner d'ancienneté**, **arbre de Noël**, soirées **Cirque d'Hiver** et **Béjard / Millepiéd**, **escape game**...

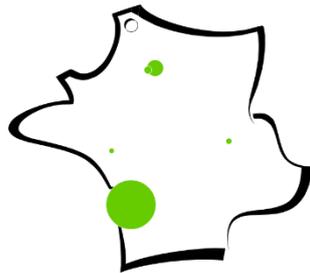
Une exception notable : la section yoga, riche d'une quinzaine de pratiquants. Créée il y a 4 ans sous l'impulsion d'une salariée parisienne, elle est la preuve que les initiatives individuelles et les bonnes volontés, au même titre que celles des 30 bénévoles qui font vivre les sections du CE de Cestas, sont un véritable moteur des activités sociales et culturelles.

Si nous avons eu la satisfaction de voir, de temps en temps, des salariés hors Cestas participer à quelques voyages ou même à des activités sur Bordeaux, nous sommes conscients que notre bilan repose plus sur nos tentatives que sur nos réussites.

## Préacheminement, un raté douloureux

La participation de salariés hors Cestas à des voyages au départ de Bordeaux est rare. Mais le cas s'est récemment présenté, et alors que le principe de prise en charge de l'acheminement du salarié vers Bordeaux semblait pertinent, l'absence de disposition concernant ce cas de figure dans le règlement a donné lieu à une situation regrettable.

Le règlement sera modifié en ce sens, afin que ces demandes, quand elles surviennent, soient acceptées, et non plus gérées au cas par cas, comme c'était préalablement fait.



Cependant, il ne faut pas oublier les améliorations mises en place lors de ce mandat. Le nouveau site internet, la dématérialisation des documents et les nouvelles modalités (versement direct des subventions) ont permis de gommer la distance pour les parties subventions et billetterie : tous les salariés y ont désormais les mêmes conditions d'accès.

Dans ce cadre, une grande part du budget du CE est consacrée à tous les salariés, sans distinction géographique : les subventions (vacances, loisirs, CESU) et les bons d'achats (Noël, rentrée scolaire, naissance, etc...) représentent à eux seuls 57% du budget 2019.

Par ailleurs, un budget vous est spécifiquement dédié, ainsi qu'aux salariés de Lyon et Cholet, sous forme de « **chèques culture** », qui visent à compenser les services dont disposent les Cestadais et qui vous sont inaccessibles de fait : 7 sections de locations, 13 sections sportives, l'arbre de Noël, le week-end ski, la soirée pétanque, le repas d'ancienneté, etc... Soit une dizaine de manifestations et services tout au long de l'année. Le budget « Cestadais » 2019 se monte à 64k€ pour 780 salariés. Le budget « Hors Cestas » à 11k€ pour 130 personnes. Des montants comparables. Ainsi, le problème n'est pas tant budgétaire que lié à la richesse et l'attrait de l'offre.

Renforcé de nouveaux membres, notre équipe aura comme objectif de trouver la bonne formule, les bonnes idées. L'instauration de places de cinéma subventionnées, déjà envisagée mais jamais mise en place, apparaît comme une mesure répondant à une attente. Nous continuons à être à l'écoute de vos suggestions, et accueillerons avec grand plaisir toutes vos initiatives ou volontés d'investissement à nos côtés.

Dans un autre registre, notre engagement de longue date en faveur du télétravail se poursuivra. Nous ferons de ce sujet, particulièrement sensible pour la population Parisienne, un objectif fort de notre mandat.

Paris le 1<sup>er</sup> octobre 2019



# Le « chèque culture » en chiffres

Le « chèque culture » vise à compenser les activités accessibles aux salariés de Cestas, et inaccessibles à ceux de Paris, Lyon et Cholet.

<b>Budget "Cestas"</b>	<b>Total</b>	<b>Par salarié</b>	<b>Nb de salariés</b>
<b>Total</b>	<b>63 824 €</b>	<b>82,89 €</b>	<b>773</b>
Week-end Ski	7 020 €	9,12 €	
Enfants Palmyre	3 800 €	4,94 €	
Croisière Garonne	920 €	1,20 €	
Pétanque	1 500 €	1,95 €	
Jeux de société	750 €	0,97 €	
Cinéma	600 €	0,78 €	
Spectacle Bordeaux	1 000 €	1,30 €	
Rugby Bordeaux	1 500 €	1,95 €	
Foot Bordeaux	1 500 €	1,95 €	
Arbre de Noël	12 000 €	15,58 €	
Vin de Noël	2 000 €	2,60 €	
Repas Ancienneté	2 100 €	2,73 €	
Services Locations (7 sections)	10 850 €	14,09 €	
Association Sportive Lectra (13 sections)	18 284 €	23,75 €	
<b>Budget "Hors Cestas"</b>	<b>11 088 €</b>	<b>84,00 €</b>	<b>132</b>
Prestation compensatoire	8 300 €	62,88 €	
Yoga Paris	2 788 €	21,12 €	

Le montant du « chèque culture » varie selon le QF du salarié, de 50€ à 125€.

Montant unitaire	Nb de salariés	Montant total
	<b>132</b>	<b>8 300 €</b>
50 €	87	4 350 €
75 €	27	2 025 €
100 €	13	1 300 €
125 €	5	625 €